

Arrêté n° DS 22-05-2018-11 portant délégation de signature Monsieur Yannick POUILLOUX, *Directeur de l'IC2MP* Monsieur Éric FERRAGE, *Directeur-adjoint de l'IC2MP* Monsieur François JÉRÔME, *Directeur-adjoint de l'IC2MP* Madame Carine NOËL, *Responsable administrative de l'IC2MP* UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

## Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées en date du 25/03/2014, portant élection de Monsieur Yves BERTRAND, Directeur de l'UFR;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, portant élection de Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR, à compter du 01/01/2018;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, portant élection de Monsieur Éric FERRAGE, Directeur-adjoint de l'IC2MP de l'UFR, à compter du 01/01/2018;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, portant élection de Monsieur François JÉRÔME, Directeur-adjoint de l'IC2MP de l'UFR, à compter du 01/01/2018;
- Vu l'acte d'affectation de Madame Carine NOËL en date du 01/04/2013 au poste de Responsable administrative de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées;

# Arrête

#### Article 1: Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;
- Les conventions individuelles de stage ;

#### Article 2: Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT;

## Article 3: Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement des dépenses et frais de mission dans la limite d'un montant de 5.000 € HT ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation de service fait);
- Tous les actes de certification du service fait ;
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;

### Article 4: Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, et dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à Monsieur Éric FERRAGE et à Monsieur François JÉRÔME, Directeurs-adjoints de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 à 3;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick POUILLOUX, Directeur de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Carine NOËL, Responsable administrative de l'IC2MP de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

Les conventions individuelles de stage ;

#### Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 19/03/

Monsieur Yannick POUILLOUX

Monsieur Éric FERRAGE

Monsieur François JÉRÔME

Madame Carine NOEL

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poiliers le 22 mai 2018 Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

08. JUIN 2018

Direction des affaires juridiques

Page 2 sur 2